

Compte-rendu de réunion du 01/10/2018
A 09h30 à au Foyer Laïque (au feux) de RAZAC-SUR-L'ISLE

Nombre de délégués en exercice : 128

Nombre de délégués présents : 70

Ordre du jour :

- Vote pour le Transfert de la Compétence AEP du SIAEP de la Vallée de l'Isle, de Pazayac, Coly, St Pierre de Frugie, Aubas et Tourtoirac
- Vote pour le Transfert de la Compétence Assainissement Collectif de St Amand de Coly, Manaurie, La Chapelle Aubareil, Vaunac et Aubas
- Vote des Tarifs 2019 pour la Mise à Disposition de Personnel SMDE
- Vote du RPQS Assainissement Collectif
- Vote des Décisions Modificatives 2018-1 pour RDE Eau et RDE Assainissement
- Vote des Emprunts RDE Eau et RDE Assainissement
- Vote des Tarifs Eau de St Pierre de Frugie
- Vote de la Convention RDE/MIALLET pour Refacturation d'un Prêt
- Vote de l'Apport de la CCBDP à RDE 24
- Approbation des Excédents et de l'Actif de St Chamassy
- Mise à Disposition des Biens Assainissement des Eyzies de Tayac - Sireuil
- Tableau des Effectifs
- Vote de la Convention SMDE-RDE/SIPEP Vézère - Dordogne
- Point sur la Loi du 03 Août 2018 relative aux Transferts de Compétences Eau et Assainissement
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mr Marc MATTERA. Mr Albert POUQUET est désigné comme secrétaire de séance.

Mr le Président présente l'ordre du jour et demande l'inscription de points complémentaires et modifications à l'ordre du jour :

- Vote pour l'adhésion et le transfert de compétence AEP de la commune de Périgueux
- Transfert de charges de personnel entre RDE Eau et RDE Assainissement
- Régularisation de la délibération concernant le captage du Châtenet (Commune de Firbeix)
- Demande de subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les PAT
- Engagement du SMDE 24 dans la démarche captage Conférence Environnementale et le programme Re-Sources

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu

Mr le Président présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vote pour l'adhésion et le transfert de compétence AEP de la commune de Périgueux

Mr le Président présente la demande d'adhésion et le transfert total de compétence AEP à compter du 01/01/2019 de la commune de Périgueux au SMDE 24.

Cette adhésion est adoptée à l'unanimité.

Vote pour le transfert de la compétence AEP du SIAEP de la Vallée de l'Isle, de Pazayac, Coly, St Pierre de Frugie, Aubas et Tourtoirac

Mr le Président présente les demandes formulées par des collectivités déjà adhérentes au SMDE 24 qui souhaitent un transfert total de compétence eau potable.

Ces demandes de transfert sont adoptées à l'unanimité.

Vote pour le transfert de la compétence assainissement collectif de St Amand de Coly, Manaurie, La Chapelle Aubareil, Vaunac et Aubas

Mr le Président présente les demandes formulées par des collectivités déjà adhérentes au SMDE 24 qui souhaitent un transfert total de compétence assainissement collectif afin de rejoindre la Régie des Eaux de la Dordogne.

Ces demandes de transfert sont adoptées à l'unanimité.

Vote des tarifs 2019 pour la mise à disposition de personnel SMDE

Mr le Président fait une présentation de l'évolution tarifaire qu'il souhaite mettre en œuvre pour les services SGEP et GSP eau potable. Il propose une évolution globale de 1,8%.

Mme Estelle ESPALLIER précise la tarification :

- Cotisation service SGEP :
 - o Partie fixe : 950,00 € HT / collectivité porté à 970,00 € HT / collectivité pour 2019
 - o Partie proportionnelle :
 - 35,00 € HT / commune porté à 37,00 € HT / commune pour 2019
 - 2,00 € HT / abonné porté à 2,05 € HT / abonné pour 2019

- Cotisation service GSP :
 - o Partie fixe : 0,00 € HT / collectivité
 - o Partie proportionnelle :
 - 56,00 € HT / commune porté à 58,00 € HT / commune pour 2019
 - 0,25 € HT / abonné porté à 0,26 € HT / abonné pour 2019
 - 0,015 € HT / m³ de 0 à 300 000 m³ vendus
 - 0,011 € HT / m³ au-delà de 300 000 m³ vendus

- Cotisation service DSP :
 - o Forfait de 3 950,00 € HT / procédure

- Prestation de services RPQS assainissement :
 - o Partie fixe : 300,00 € HT / collectivité
 - o Partie proportionnelle :
 - 0,25 € HT / abonné
 - 0,005 € HT / m³ vendus

Ces propositions sont adoptées à la majorité (2 abstentions, 0 contre, 68 pour).

Vote du RPQS assainissement collectif

Mr David GONZALO fait la présentation du RPQS assainissement 2017 des communes ayant transféré cette compétence à la Régie des Eaux de la Dordogne.

Mr le Président propose de l'accepter.

Ce RPQS 2017 est adopté à l'unanimité.

Vote des décisions modificatives 2018-1 pour RDE Eau et RDE Assainissement

Mr Mathieu RAYMOND fait la présentation des décisions modificatives 2018-01 pour les budgets eau potable et assainissement de la Régie des Eaux de la Dordogne. Il précise que ces documents ont été validés par la Commission Territoriale Régie du SMDE 24 au préalable.

Mr le Président propose de les accepter.

Ces décisions modificatives 2018-01 pour les budgets eau potable et assainissement de la Régie des Eaux de la Dordogne sont adoptées à l'unanimité.

Vote des emprunts RDE Eau et RDE Assainissement

Mr Mathieu RAYMOND présente les négociations d'emprunt réalisées :

- RDE Eau : La Banque Postale pour un montant de 360 000 € à 1,74% sur 25 ans pour le financement de l'acquisition d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la commune du Bugue
- RDE Assainissement : La Banque Postale pour un montant de 340 000 € à 1,28% sur 15 ans pour le financement de travaux de réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune du Bugue

Mr le Président sollicite l'autorisation de signature de ces emprunts.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Vote des tarifs Eau de St Pierre de Frugie

Mr Mathieu RAYMOND rappelle que la commune de St Pierre de Frugie a transféré sa compétence eau potable au SMDE 24. Il est nécessaire de voter les tarifs pour cette commune :

- Abonnement : 88,00 € / an
- Part proportionnelle : 1,64 € / m³

Mr le Président propose d'accepter ces tarifs.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Vote de la Convention RDE/MIALLET pour refacturation d'un prêt

Mr Mathieu RAYMOND explique que la commune de Miallet a transféré sa compétence assainissement collectif en date du 01/01/2017. Ce transfert de compétence a donné lieu au procès-verbal de mise à disposition des biens et dettes en faveur du budget RDE Assainissement, budget annexe du SMDE 24.

Le transfert de la dette concernait le transfert des emprunts. Le prêt n°82440030801 au crédit agricole a été transféré par la commune alors qu'il était destiné pour partie au budget assainissement pour une annuité de 17 436,90 € (capital + intérêts) et pour partie au budget général (financement de la chaufferie communale) pour une annuité de 8 718,44 €.

Ce prêt a intégralement été transféré au SMDE 24/RDE 24 par avenant en date du 2/08/2017.

Mr Mathieu RAYMOND explique qu'il convient de signer une convention précisant les modalités de remboursement de la part communale au budget RDE Assainissement.

Mr le Président sollicite l'autorisation de signature de cette convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'apport de la CCBDP à RDE 24

Mr Mathieu RAYMOND rappelle que l'ex SIAEP DE LALINDE avait la compétence assainissement non collectif pour le compte de certaines communes de la CCBDP et qu'à ce titre un actif ainsi qu'un excédent avait été constitué.

Au 01/01/2017, la CCBDP a repris cette compétence mais propose le transfert de l'actif ainsi que d'un excédent de 56 004,65 €.

Mr le Président propose d'accepter ces transferts.

Ces transferts sont adoptés à l'unanimité.

Approbation des excédents et de l'actif de St Chamassy

La commune de St Chamassy a transféré sa compétence eau potable à RDE au 01/01/2018. Un PV de mise à disposition ainsi qu'un transfert des excédents de 50 000 € est proposé.

Mr le Président propose d'accepter la mise à disposition ainsi que les excédents.

Ces transferts sont adoptés à l'unanimité.

Mise à disposition des biens assainissement des Eyzies de Tayac - Sireuil

La commune des Eyzies de Tayac Sireuil a transféré sa compétence assainissement collectif au SMDE 24 au 01/07/2018.

Il convient de mettre à disposition les biens communaux du service d'assainissement collectif au SMDE 24.

Le PV de mise à disposition des biens proposé par la commune des Eyzies de Tayac Sireuil fait apparaître :

Une valeur brute des biens de	1 561 178,59 €
Un amortissement de	691 808,74 €
Des subventions de	620 012,67 €
Une reprise des subventions de	365 040,02 €
Un solde d'emprunt de	86 113,42 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Tableau des Effectifs

Une modification du tableau des effectifs est proposée afin d'ajuster les postes pourvus au sein de RDE 24 conformément au tableau ci-après :

Grade ou Emploi	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Durée hebdomadaire
SMDE 24				
Emploi permanent fonctionnaire				
Ingénieur principal territorial	A	1	1	35h00
Ingénieur territorial	A	1	1	35h00
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	35h00
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35h00
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	35h00
Adjoint administratif territorial	C	3	3	35h00
Emploi permanent non titulaire				
Ingénieur principal contractuel	A	1	1	35h00
Ingénieur contractuel	A	1	1	35h00
TOTAL		12	12	
Commission territoriale Vélines				
Emploi permanent fonctionnaire				
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	18h00
TOTAL		1	1	
TOTAL SMDE 24		13	13	
RDE 24				
Emploi permanent non titulaire				
Ingénieur principal contractuel	A	1	1	35h00
Personnel de droit privé				
Directeur Adjoint	Cadre	1	1	35h00
Responsable du service administratif	Cadre	1	1	35h00
Secrétaire comptable	Employé	2	2	35h00
Secrétaire	Employé	1	1	35h00
Géomaticien	Technicien	1	1	35h00
Chercheur de fuites	Technicien	1	1	35h00
Electromécanicien	Technicien	2	2	35h00
Fontainier polyvalent	Ouvrier	6	5	35h00
Technicien assainissement	Technicien	3	3	35h00
TOTAL RDE 24		19	18	

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Vote de la Convention SMDE-RDE/SIPEP Vézère - Dordogne

Mme Estelle ESPALLIER fait une présentation de la convention entre le SMDE-RDE et le SIPEP Vézère Dordogne qui définit les modalités techniques et financières de la vente d'eau du SIPEP à RDE 24 pour les communes du Bugue et de St Chamassy.

Mr le Président propose de l'accepter.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Point sur la Loi du 03 Août 2018 relative aux Transferts de Compétences Eau et Assainissement

Mme Estelle ESPALLIER fait une présentation de la loi du 3 août 2018 relative à une modification de la loi NOTRe pour les transferts des compétences eau potable et assainissement.

La présentation est disponible sur le site internet www.smde24.fr

Questions diverses

Transfert de charges de personnel entre RDE Eau et RDE Assainissement

Mr le Président explique que toutes les charges de main d'œuvre de RDE 24 sont payées par le budget RDE Eau. Il convient de réimputer les charges réelles de main d'œuvre sur le budget RDE Assainissement.

Mr le Président propose d'affecter 155 723,05 € du budget RDE Assainissement au Budget RDE Eau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Régularisation de la délibération concernant le captage du Châtenet (Commune de Firbeix)

Au cours du comité syndical du 25/04/2018, un certain nombre de travaux et études liés à la

protection de la ressource ont été votés et inscrits au budget supplémentaire 2018. Suite à une erreur matérielle et après vérification, la délibération concernant le captage du Châtenet (commune de Firbeix) n'a pas été signée. Mr le Président propose de procéder à cette régularisation administrative. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les PAT

Les Plans d'Actions Territoriaux (PAT) Dronne et Gardonne, couvrant respectivement la protection des captages de Ribérac (Le Latier et les Coutures), ceux de Paussac Saint-Vivien (les Farges et les Quatre Fontaines) et la Zone Vulnérable Nitrates pour l'un et celui de la Prade pour l'autre, ont été engagés dès 2014 afin que soit mis en œuvre un programme multithématique destiné à améliorer la qualité des eaux captées.

Le SMDE 24 a été désigné co-animateur de ces programmes territoriaux depuis leur lancement, la Chambre d'Agriculture de Dordogne en assurant l'animation générale. Le SMDE 24 a géré notamment la partie « suivi qualité » des PAT ainsi que d'autres actions portant sur les pollutions recensées, sensibilisation des particuliers, communication générale sur les PAT...

Ces deux PAT prennent fin en décembre 2018. Les suites données à ces programmes ne sont pas encore connues. Afin de pouvoir solder les actions engagées en 2018, et notamment rédiger les bilans sur la qualité de l'eau à l'issue des 5 années de ces contrats et ceux sur les actions que portaient le SMDE 24, il est à prévoir quelques jours d'animation au cours de l'année 2019.

Mr le Président propose de solliciter des demandes de subventions, pour l'année 2019, auprès de toute entité qui pourrait participer au financement de la finalisation des actions et des bilans des PAT Dronne et Gardonne, notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Engagement du SMDE 24 dans la démarche captage Conférence Environnementale et le programme Re-Sources

La source de Glane, située à Saint-Jory-las-Bloux, et les captages de la Valouze et de la Rochille, situées à la Coquille, ont été classés captages prioritaires au titre de la Conférence Environnementale de 2013. En effet, la première connaît fréquemment des épisodes de dégradation de sa qualité (nitrates, pesticides) liés à la grande vulnérabilité de son aire d'alimentation de captage tandis que les secondes présentent des problèmes de qualité typiques des eaux superficielles s'écoulant sur terrain granitique (arsenic, cyanobactéries et pesticides).

Des actions menées en amont des prises d'eau doivent donc être conduites afin d'améliorer la qualité de l'eau captée. Les élus locaux souhaitent s'engager de manière volontaire, impliquée et concertée dans toutes les solutions de prévention et de gestion du risque de pollution, ayant à cœur de fournir une eau respectueuse des normes sanitaires à l'ensemble de leurs abonnés.

Dans cette optique, le SMDE 24, à qui la protection de ces captages a été confiée, s'engage dans la démarche « captages Conférence Environnementale ». L'animation est ainsi portée par le SMDE 24 qui a pour mission de mener les diagnostics multi-pressions sur ces aires d'alimentation mais également de proposer un programme d'actions concerté, décidé avec les acteurs de ces territoires. Il aura enfin en charge le suivi de la mise en œuvre de ce programme jusqu'à la phase de bilan.

Le SMDE 24 a également sollicité l'adhésion au programme Re-Sources, porté par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le but de pouvoir bénéficier de l'expérience acquise par ce programme, de l'aide et des conseils des partenaires qui ont rejoint ce réseau.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est ainsi clôturée.

Le Président
Mr Marc MATTERA

Le secrétaire de séance
Mr Albert POUQUET